

Invalidation du permis de conduire

Par Bea974, le 19/03/2019 à 05:42

Bonjour,

Mon copain a reçu un courrier lui disant que son permis était invalidé car il n'avait plus de points et de restituer son permis dans un délai de 10 jours.

Le souci c'est qu'il n'a jamais eu le courrier 48SI. Ni aucun autre courrier concernant une contravention.

Quel recours il peut avoir pour contester cette invalidation?

Par kataga, le 19/03/2019 à 09:33

Bjr

Difficile de vous répondre sans avoir vu ce courrier.. et sans en savoir plus ... vous ne dîtes pas tout ... ou bien il ne vous dit pas tout ...

Par Bea974, le 20/03/2019 à 12:39

Bonjour,

comment je peux ajouter une pièce jointe pour que vous puissiez voir le courrier?

Par morobar, le 20/03/2019 à 17:21

Bonjour,

Vous transférez le document sur un site gratuit d'hébergement, qui vous donnera le lien à communiquer aux lecteurs pour en prendre connaissance.